

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 17 juillet deux mil vingt cinq

L'an deux mil vingt-cinq le 17 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames CASTAING –HURMIC – DESCHAMPS
Messieurs : GAUTHIER — BOURON - DEYMIER– PENOT - REYNAUD

Absents : Madame PREVOT Monsieur FIQUET

Procurations : Madame PREVOT donne procuration à Madame CASTAING

Secrétaire de séance : Monsieur DEYMIER Mathias

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent CM

Délibération 2025022 – Décision modificative CS
Délibération 2025023 – Suppression d'un poste d'adjoint au maire
Délibération 2025024 – Élection délégué SIELP
Délibération 2025025 – élection représentant SDEEG
Délibération 2025026 – Élection délégué aux commissions CDC
Délibération 2025027 – Cession d'un bâtiment communal
Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2025 :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2025

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Décision modificative CS

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell		- 6 212.00
011 / 615231	Voiries	+ 1 212.00	
	Total	+ 1 212.00	- 6 212.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 722	Immobilisations corporelles		- 5 000.00
	Total	0.00	- 5 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint au maire

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal, que suite au décès de Monsieur HOUGAS 1er adjoint, et

Vues les dispositions de l'article L.2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint ;

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des volontaires pour occuper la fonction d'adjoint ;

Considérant qu'aucun membre du conseil municipal ne souhaite occuper la fonction d'adjoint, le corps municipal comptera 2 adjoints, nommé le 25 mai 2020, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint imposé par l'article L.2122-1, et sans que ne soit atteint la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixé par l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la perte d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur,

Madame HURMIC 1^{ère} adjointe
Monsieur REYNAUD 2^{ème} adjoint

Monsieur Le Maire propose, en conséquence, de supprimer un poste d'adjoint.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Élection représentant SIELP

Considérant que Madame CASTAING Annie a été élue Vice-présidente et que la fonction de représentants du SIELP, doit être pourvu,

Monsieur Le Maire propose, de voter pour les représentants du SIELP,
Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour ce poste,
Monsieur PENOT André devient titulaire et Monsieur BOURON Jean-Pierre se porte candidat en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Élection aux commissions CDC

Considérant que la fonction de délégué à la commission aménagement et urbanisme de la CDC que Monsieur HOUGAS Daniel occupait, doit être pourvu,

Monsieur Le Maire propose, de voter pour un représentant à la commission aménagement et urbanisme de la CDC,

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour ce poste,

Madame HURMIC Fabienne et Monsieur DEYMIER Mathias se portent candidats pour à la commission aménagement et urbanisme de la CDC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Élection représentant SDEEG

Considérant que la fonction de représentant du SDEEG que Monsieur HOUGAS Daniel occupait, doit être pourvu,

Monsieur Le Maire propose, de voter pour un représentant au SDEEG,

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour ce poste,

Monsieur REYNAUD Bernard se porte candidat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Cession d'un bâtiment communal

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de Monsieur DE BARROS Sébastien pour l'achat du bâtiment cadastré C 731 situé 3 route de Lasserre à Paillet.

Une proposition est faite pour 70 000€.

Les membres du conseil municipal après délibération

- Valident la cession du bâtiment C 731 pour 70 000 €
- Chargent Monsieur Le Maire et l'autorisent à signer tous les actes nécessaires à cette cession foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la cession du bâtiment C 371.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Informations et questions diverses :

5 retours sur les commissions intercommunales

Annie CASTAING fait un retour sur Pôle d'Accompagnement Citoyen, en termes de portage de repas, 100 personnes sont servies sur la CDC, il faudrait mettre l'accent sur la communication pour augmenter la visibilité du service. France Service est un peu victime de son succès, face à la difficulté de gérer les flux il est envisagé de mettre en place un système de prise de rendez-vous. Il est par ailleurs envisagé d'ouvrir une agence à PREIGNAC. Le PAC a aussi organisé des sorties famille cet été et a alloué des subventions à des associations locales (la Marisette, le Bartolie, Complement'air).

Fabienne HURMIC fait un retour sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Globalement le PDIPR a vu sa taille diminuer ces dernières années, de 350 km il est passé à 12 boucles locales. En 2025, 7 chemins sur les communes de Paillet et Lestiac ont fait l'objet de travaux. 13 000€ ont été dépensé sur le Pont Noir entre Paillet et Lestiac.

Madame Hurmic annonce qu'elle souhaite démissionner de son poste d'adjoint.

Fin de séance à 19h30

Le secrétaire de séance
Mathias DEYMIER

Le Maire
Jérôme GAUTHIER